

Le fragile espoir d'une sortie de crise

ASILE Christoph Blocher a reçu la délégation du Conseil d'Etat venue négocier une issue au dossier des «523». Jean-Claude Mermoud en est sorti modérément optimiste, malgré les premiers couacs.

LIRE AUSSI

- L'éditorial de Michel Pont

MICHEL PONT

Publié le 11 mars 2006

Les Vaudois ont donc repris le chemin de Berne cette semaine, comme l'a révélé hier Le Temps, dans l'espoir de trouver une solution au dossier des «523» demandeurs d'asile déboutés. Sur ce nombre, il ne reste en fait que 224 cas non réglés. La séance du 8 mars a débouché sur le réexamen approfondi des dossiers en cours, qui sera entrepris rapidement avant une nouvelle rencontre entre la délégation du Conseil d'Etat (Pascal Broulis, Jean-Claude Mermoud, Charles-Louis Rochat et Anne-Catherine Lyon) et le conseiller fédéral Christoph Blocher. La date de cette nouvelle rencontre reste confidentielle.

Berne exclut d'ores et déjà toute régularisation globale et rappelle son hostilité à l'interdiction des renvois par le canton de Vaud. Malgré ce cadre étroit de négociation, Jean-Claude Mermoud se montre confiant dans les chances que le canton et la Confédération ont d'arriver à se mettre d'accord.

- Que signifie ce nouvel examen des dossiers?

- La Confédération veut savoir comment les dossiers encore non réglés ont évolué depuis quinze mois. Les personnes concernées ont-elles continué à s'intégrer, sont-elles vulnérables, malades? Ceux qui ont fait des efforts importants pour s'intégrer pourraient être régularisés.

- Christoph Blocher a donc fait preuve d'une certaine ouverture?

- Je confirme que l'on sent une certaine ouverture. La Confédération est disposée à trouver des solutions pour un certain nombre de personnes. Mais pour celles qui ont eu un comportement délictueux, on nous a clairement demandé de passer le dossier au peigne fin. Pour les délits majeurs, le Conseil d'Etat est déjà convaincu qu'il faut retirer ces dossiers de sa liste de demandes de régularisation. Je dirais que cela touche une dizaine de cas. Pour les délits liés à la drogue, Berne sera intransigeante, tout comme nous.

- Quel statut pour ces personnes qui pourraient être régularisées?

- Plusieurs solutions se dessinent: permis de travail, permis humanitaire. Tout est ouvert.

- Qui prendra à sa charge les coûts, Berne ou Vaud?

- Nous n'en avons pas discuté. Nous avons simplement évoqué les coûts actuels de ce dossier.

- Avez-vous le sentiment qu'une issue favorable est en vue?

- Je ne veux pas donner de faux espoirs. Il y a une série de cas que l'on arrivera à régulariser, mais il ne faut pas interpréter cela comme une victoire totale des milieux proches de l'asile. On n'en est pas là. Je ne peux pas dire que les 224 personnes vont rester. Il faut que l'opinion comprenne que des éléments forts conduisent Berne à une certaine fermeté: l'effet d'appel créé par cette régularisation et la situation des autres cantons.

- Le canton est-il désormais davantage pris au sérieux par Christoph Blocher?

- Effectivement, notre crédibilité est en hausse. Je ne sais pas jusqu'à quel point. La prochaine rencontre nous donnera des indications à ce sujet. Mais Berne n'est toujours pas content de notre attitude passée. Et le décret adopté à la suite de la motion Melly ne passe pas bien. Mais Berne continue de vouloir discuter avec le Conseil d'Etat. Les prochaines semaines seront décisives pour la suite des négociations. Je souhaite que le Grand Conseil reste sur sa position attentiste.

- Quelle est l'influence de vos liens personnels avec Christoph Blocher sur ce dossier?

- Il m'a semblé que cela facilitait un peu le recul et l'analyse du conseiller fédéral. Il n'avait pas en face de lui une personne dont il pouvait penser qu'elle était totalement hostile à sa politique.